



À partir du 1er avril 2025 : 100 francs de frais d'arrêt pour les autocars

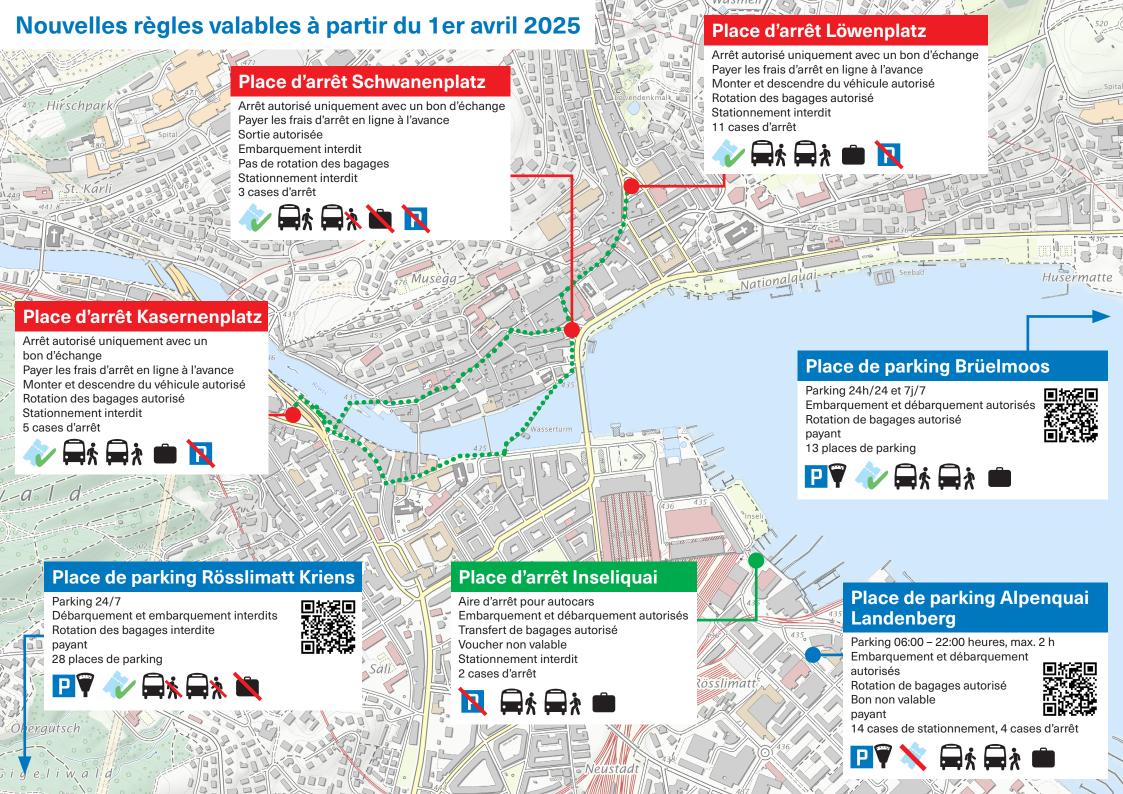
À partir du 1er avril 2025, la ville de Lucerne prélèvera des frais d'arrêt de 100 francs par autocar. Ces frais permettent de monter et descendre une seule fois ainsi que de stationner 24 heures sur 24 aux places prévues à cet effet. Les frais doit impérativement être payée à l'avance en ligne et n'est valables que le jour réservé. Parallèlement, de nouvelles règles s'appliquent sur toutes les places d'arrêt.

Réserver le bon en ligne avant l'arrivée Pas d'accès sans réservation



Information & réservation: www.luzern.com/autocar

English version

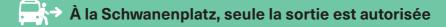


En autocar à Lucerne?

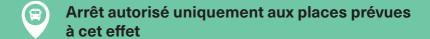




Réservation en ligne nécessaire à l'avance









- Interdiction de s'arrêter sur les voies de bus ou aux arrêts de transports publics
- Stationnement intermédiaire sur les parkings Brüelmoos et Rösslimatt Kriens
- Suivre les instructions du service de la circulation

Merci et bon route!

Ville de Lucerne Service des travaux publics

Plus d'informations **Lucerne Tourisme** T +41 41 227 17 17 luzern@luzern.com